



Cession espaces verts gratuits à mairie.

Par **meflo**, le **31/07/2012** à **10:12**

Bonjour,
Nous avons voté contre la remise gratuite des espaces verts à la mairie. Le syndic peut-il passer outre: sans l'unanimité. Pouvons-nous refuser de signer les documents faits bénévolement par la mairie. Le notaire est trop coûteux. Sinon, que faut-il faire, nous n'avons pas les moyens de prendre un avocat. Pouvons-nous envoyer une lettre recommandée: pour leur signifier que nous ne sommes pas d'accord. Le procès verbal stipule 24 voix pour et une contre (nous). Il est aussi question de dissoudre le syndic dès que les espaces verts seront remis à la mairie. Il n'y a aucune conclusion ferme et définitive. Pour moi, la décision est floue. Il s'agit uniquement du rapport de l'assemblée. Pouvez-vous me conseiller. Je vous remercie par avance. Cordialement. meflo